

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
SL/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : ZAC de Kerdroual – avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Lors de la séance du 20 décembre 2007, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts de la ZAC de Kerdroual.

Suite à des travaux supplémentaires, il y a lieu de passer les avenants suivants :

Marché EGTP - VOIRIE

Montant du marché : 391 325,00 € HT

Avenant n° 1

La voie existante sur le lot 15 devait initialement être conservée. Après un changement de destination des parcelles, cette voie a été démolie.

Lors de la démolition de la voie existante sur le lot 15, a été découvert une structure de chaussée qui ne disposait pas des spécificités techniques nécessaires à la reconfiguration de cette voie dans le cadre de la zone d'activités. La structure de chaussée de l'ensemble de la voie qui devait être partiellement reprise a nécessité un processus de démolition, un décaissement et un remblaiement plus important qu'initialement prévu. Cet aléa s'inscrit dans le cadre des sujétions techniques imprévues au sens des dispositions de l'article 20 du code des marchés publics.

Montant : 37 888,10 € HT

Le marché passe par conséquent de 391 325,00 à 429 213,10 € HT

Marché TOURESEAU – ASSAINISSEMENT EU-EP

Montant du marché : 130 590,00 € HT

Avenant n° 1

Dans le cadre de la commercialisation des lots de la ZAC, une demande de réunion des lots 5 et 9 a engendré une modification de la servitude de passage.

En effet, pour éviter une servitude au milieu du nouveau lot créé, le plan de projet a été modifié pour déplacer cette servitude (changement du linéaire et des diamètres de conduite)

Montant : 17 035,00 € HT

Le marché passe par conséquent de 130 590,00 à 147 625,00 € HT

Marché SPIE OUEST – Réseaux souples

Montant du marché : 273 895,00 € HT

Avenant n° 1

Par anticipation à la législation concernant les réseaux électriques, certains éléments du marché ont été substitués :

- la section des câbles de réseaux (240²) en remplacement de la section 150²
- l'ensemble du type de coffrets de desserte (REMBT) en remplacement des fausses coupures.

Il s'agit d'un avenant contraint par anticipation des exigences techniques du gestionnaire du réseau électrique (ERDF)

Montant : 39 753,19 € HT

Le marché passe par conséquent de 273 895,00 à 313 648,19 € HT

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR